



Montréal, le 2 décembre 2004

Madame Yolande Ricard
471, rue Ste-Anne
Yamachiche (Québec)
G0X 3L0

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2005-2006
Dossier R-3541-2004**

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception en date du 22 novembre 2004 de la résolution adoptée par le Conseil d'Administration de la Société St-Jean-Baptiste-locale-Yamachiche, le 8 novembre 2004 relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de vos commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figure toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

c.c. M^e Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec et tous les intervenants

15 NOV. 2004

BUREAU DE QUÉBEC

Copie de Résolution adoptée lors de la Réunion du Conseil d'Administration de
(Nom de l'Organisme) Société St-Jean-Baptiste - local Yamachiche
tenue le : (date) 8 novembre 2004
Endroit: Yamachiche

Il a été proposé par: Yolande Ricard, prés.
Appuyé(e) par: Denis Gauthier, sec. tris.
et adoptée Jacqueline Lacombe
la résolution suivante:

-Considérant que Hydro-Québec s'apprête à demander à la Régie de l'Énergie une augmentation importante de ses tarifs en 2005, soit 5,5% et des augmentations successives pour totaliser plus de 15,5% d'ici 2011.

-Considérant que les québécois sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord

-Considérant que les plus démunis devront subir davantage les conséquences de ces hausses de tarifs puisque habitant des logements ou maisons mal isolées.

-Considérant les très faibles revenus d'une grande partie de la population de nos régions qui gagnent moins de 22 000\$, celle-ci ne peut plus suivre les augmentations continues de taxes, impôts ou tarifications de toutes sortes...

-Considérant que malgré des bénéfiques records, et malgré des hausses successives récentes, Hydro s'apprête encore à hausser ses tarifs,

-Considérant que Hydro a complètement dévié de sa mission de fournir de l'électricité au moindre coût pour l'ensemble de la population

-Considérant que la Régie de l'Énergie a perdu beaucoup de sa crédibilité en cautionnant les projets d'augmentation de tarifs de Hydro-Québec

-Considérant que Hydro-Québec est devenue une "machine" à taxer davantage les contribuables du Québec

-Considérant que Hydro s'apprête à mettre un terme à son tarif biénergie affectant ainsi grandement la gestion financière de nos institutions publiques

Considérant que Hydro est une structure dans laquelle elle est à la fois juge et partie : ce qui va à l'encontre d'une saine démocratie

-Considérant que Hydro fait trop peu pour exploiter rationnellement nos ressources énergétiques (peu de mesures d'efficacité énergétique, pas de diminution des coûts d'exploitation, lourdeur administrative..)

-Considérant que les comptes en souffrance d'abonnés d'Hydro totalisent près de 40 millions de dollars ce qui est un indicateur des difficultés de plus en plus grandes pour une partie de la population de répondre aux augmentations répétées de tarifs d'électricité...

-Considérant que l'électricité est un service essentiel de base et qu'il ne doit pas faire l'objet de spéculation.

En conséquence, nous demandons à la Régie de l'Énergie de geler les tarifs d'électricité et nous nous opposons fermement aux nouvelles hausses de tarifs prévues par Hydro-Québec.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Régie de l'Énergie du Québec, à notre député(e) et à notre association.

Adresse : Régie de l'Énergie
1200, Route de l'Église, bureau 310
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A4